

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1953

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 - Association ERAI - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1953**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 - Association ERAI - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Exposition universelle, qui s'est tenue à Shanghai du 1er mai au 31 octobre 2010, était placée sous le thème "Meilleure ville, meilleure vie". Elle s'est articulée autour de cinq zones : trois zones géographiques comprenant les pavillons dits nationaux, une zone de pavillons d'entreprises, un espace des "meilleures pratiques urbaines" ; cet événement devant jouer un rôle important dans le développement urbain de Shanghai et le rayonnement de la Chine.

L'Espace des Meilleures Pratiques Urbaines, représentant 15 hectares dans la zone E de l'Exposition universelle, avait pour objet d'offrir à des collectivités territoriales -villes ou communautés urbaines- la possibilité de mettre en valeur des réalisations remarquables en matière de gestion ou d'aménagement urbain, dans tous les domaines : transports, urbanisme, architecture, environnement, hautes technologies, culture, tourisme, etc.

A la clôture de l'événement, ce sont plus de 200 exposants -Pays, Régions, organisations internationales et sociétés commerciales- qui se sont présentés et 73 millions de visiteurs qui ont été accueillis.

Rhône-Alpes à l'Exposition Universelle Shanghai 2010

La participation de la Région Rhône-Alpes à cet événement est une première du genre pour le territoire rhônalpin. Elle s'appuie sur 24 années de coopération bilatérale avec la municipalité de Shanghai et la volonté de proposer une forte visibilité du territoire rhônalpin et de ses compétences à cette occasion.

Parmi les 117 candidatures admises à concourir dans le cadre de l'Espace des Meilleures Pratiques Urbaines, deux projets présentés par la Région Rhône-Alpes ont été sélectionnés : le Pavillon éco-construit et le projet Ville Lumière.

Dans ce cadre, Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI), association pour la promotion et le développement des PME régionales à l'international, qui dispose d'un bureau à Shanghai et permet, chaque année, la domiciliation d'une trentaine de PME régionales sur cette zone, a pris en charge l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle du projet d'ensemble. Pour porter ce projet ambitieux, sa mission a notamment consisté à mobiliser les entreprises, les pôles de compétitivité et clusters représentant les savoir-faire du territoire. Concernant le projet Ville Lumière, il s'est principalement agi du Cluster Lumière. En tant que maître d'ouvrage, et en partenariat avec le cluster Lumière, ERAI a ensuite confié la conception et la réalisation à des entreprises du territoire.

Les enjeux du secteur de l'éclairage pour l'agglomération lyonnaise

En Rhône-Alpes, la filière "éclairage" représente plus de 370 entreprises, soit près de 10 000 emplois, qui couvrent toute la chaîne de valeur : fabricants, ingénieristes, bureaux d'étude, distributeurs, sociétés de service, avec de grands groupes comme Schneider Electric, Philips France, Siemens et des PMI. Elle s'appuie sur un pôle de recherche avec des laboratoires scientifiques et techniques publics et privés tels l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et des centres de formation reconnus.

Dans un contexte de marché marqué par les économies d'énergie et les opportunités offertes par les technologies innovantes, la filière lyonnaise de l'éclairage, au sein de la filière régionale, dispose d'une offre complète et dynamique. Encouragée par le Grenelle de l'environnement et face aux augmentations des prix de l'énergie, la mise en place de solutions innovantes d'éclairage présente un fort potentiel de développement pour les entreprises présentes sur ce secteur.

Par ailleurs, Lyon et son agglomération disposent d'une image et d'une notoriété reconnues au niveau international dans le domaine de l'éclairage (Fête des Lumières, plan lumière dans la ville), qui s'appuient sur l'excellence des compétences lyonnaises dans le domaine de la "conception lumière" et de l'éclairage urbain. Ainsi, Lyon accueille chaque année LUMIVILLE, le salon international de l'éclairage public, de l'éclairage extérieur et de la mise en lumière et assure également la présidence du réseau des villes Lumière européennes LUCI.

Dans le même temps, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et leurs partenaires économiques souhaitent faire de l'agglomération lyonnaise une référence européenne en matière de Cleantech d'ici 5 ans et conduisent une politique de développement économique autour de l'internationalisation des entreprises du territoire en renforçant leurs exportations et leur présence à l'international.

Du fait de ces enjeux, le soutien à ce secteur est inscrit dans le volet économique de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité, signée entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine.

Descriptif du projet Ville Lumière

Un "consortium" d'entreprises a été constitué sous l'impulsion d'ERAI, pour élaborer et mettre en œuvre le projet "Ville Lumière", qui a consisté en la mise en scène lumineuse des pavillons, espaces publics et cheminements de l'Espace des Meilleures Pratiques Urbaines, ainsi que de l'emblème architectural de l'Exposition. Ces entreprises sont les suivantes : Ingelux, Cobalt, LEC, Lenoir, GL Events, Citelum, Weef, Eco Innov, SBP INTI, Ludec, Zizioli. Ainsi ont pu être mis en avant, entre autres, les savoir-faire suivants : conception lumière et scénographie, produits spécifiques comme des lucioles, des joncs lumineux, des plots solaires, de hauts luminaires, de la vidéo projection ou encore de la variation de flux lumineux à grande échelle.

Le coût total de ce projet est de 6,3 M€. La Communauté urbaine est sollicitée, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité, à parité avec la Région. Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien à hauteur de 1 200 000 € en investissement et en complément d'un financement de la Région du même montant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 200 000 € au profit de l'association Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI) dans le cadre de l'accompagnement des entreprises de la filière éclairage à l'international pour le projet Ville Lumière Exposition universelle de Shanghai 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association ERAI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2328 pour un montant de 1 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'année 2010.

4° - La dépense d'investissement de 1 200 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 2328.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.